



AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE

—
Les taux de
cotisation
personnel
cadre

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU COMMERCE DES ARTICLES DE SPORT ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS (3049)

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018

GARANTIES

Rente Éducation OCIRP	0,04 % TA*
Incapacité de travail	0,51 % TA*
Invalidité	0,35 % TA*
Décès	0,73 % TA*
TOTAL PRÉVOYANCE	1,63 % TA*

Répartition de la cotisation :
1,50% TA à la charge de l'employeur
0,13% TA à la charge du salarié

*TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.